



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	053	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 24 avril 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	<u>Absents représentés</u> : M. COUTURIER par MME RAFOUJAUULT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

Révision n° 4 de l'Autorisation de Programme n° 10005 – VIDÉO PROTECTION

M. PIERRON, Maire adjoint chargé des finances de la commune d'Egry, présente et commente la révision n° 4 de l'Autorisation de Programme n° 10005 – VIDÉO PROTECTION.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
			Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
10005	VIDÉO PROTECTION	249 282,58 €	43 000,00 €	86 740,00 €	60 000,00 €	66 000,00 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	
			43 056,00 €	85 363,56 €	56 863,02 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2026-028-15 du 01/04/2026,

VU les délibérations n° 2023-017-15, n° 2023-018-15, n° 2023-055-15, n° 2025-022-15 et 2025-050-15

CONSIDÉRANT l'avancement du projet,

La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
			Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
10005	VIDÉO PROTECTION	250 679,61 €	43 000,00 €	86 740,00 €	60 000,00 €	66 000,00 €	20 000,00 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
			43 056,00 €	85 363,56 €	56 863,62 €	45 396,43 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 10005 à : 250 679,61 € TTC

DÉCIDE de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2022 :	43 056,00 € TTC
Exercice 2023 :	85 363,56 € TTC
Exercice 2024 :	56 863,62 € TTC
Exercice 2025 :	45 396,43 € TTC
Exercice 2026 :	20 000,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2026 seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
 tenu de la réception en
 Sous-Préfecture le : 06/05/2026
 et de la publication le : 07/05/2026
 Le Maire




Benoit FRIMON-RICHARD

Pour extrait conforme
 Le Maire d'Egly




Benoit FRIMON-RICHARD